

# Enfance : la justice bientôt saisie

Le Conseil d'administration de l'association Arpeje 49 entame une procédure devant le tribunal administratif contre l'appel à projets dans le cadre du dossier de la protection de l'enfance.

Bruno JOEYFFROY  
bruno.joeffroy@courrier-ouest.com

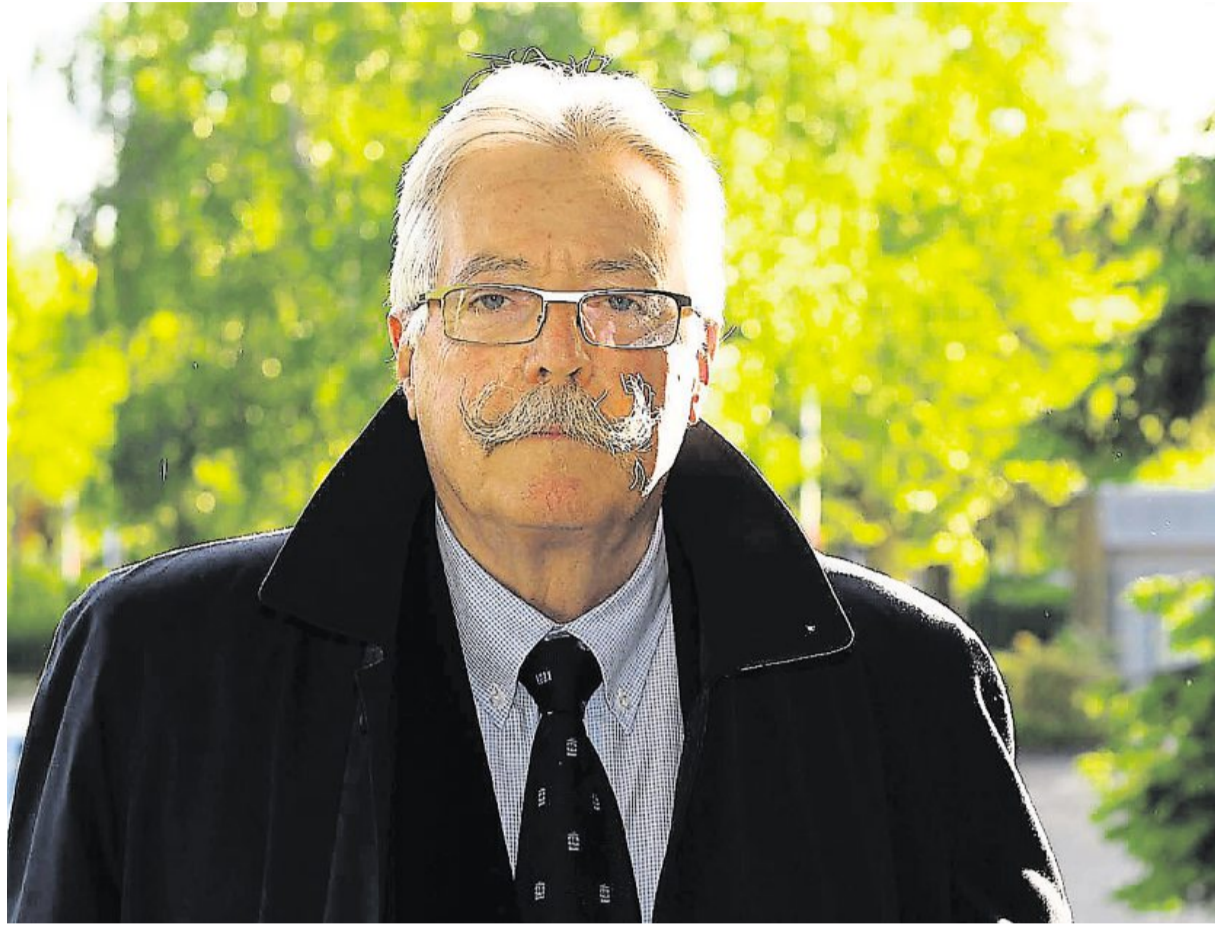
Yves Spiesser, le président de l'association Arpeje 49, qui, depuis 188 ans, prend en charge l'éducation d'enfants placés, réagit à la nomination d'un « Monsieur dialogue de l'enfance » (lire nos éditions d'hier) par le président du Conseil départemental. Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'association, réuni mercredi soir, a décidé de faire appel à un cabinet d'avocats. « Par la nomination d'un Monsieur dialogue de l'enfance, le président Gillet reconnaît son échec patent en matière de communication et donc de négociation avec les associations de la protection de l'enfance de Maine-et-Loire, souligne Yves Spiesser. Un « préfigurateur » n'est-il pas celui qui présente les caractères d'une chose future, qu'il l'annonce par avance ? Le président du Conseil départemental n'est-il pas celui-ci, par ses annonces passées conduisant à la fermeture de notre association, comme d'autres conjointement ? », poursuit M. Spiesser à la lecture de notre article.

« Malgré ses incantations le conduisant à affirmer à qui veut bien l'entendre que personne ne restera sur le carreau, le président Gillet semble ignorer le droit du travail du privé qui n'offre pas les mêmes souplesses que celui du droit des fonctionnaires. Mais les promesses n'engagent-elles pas que ceux qui les écoutent ? ».

## Un recours devant le tribunal administratif

Pour Arpeje comme pour d'autres (Apaech à Cholet, Les Tourelles à Saumur, Les Écureuils à Montreuil-Juigné...), cet appel à projets ne passe toujours pas et les manifestations se poursuivent.

Et Arpeje 49 a décidé d'attaquer, sur le fond, en justice. « Malgré ses



Yves Spiesser, président de l'association Arpeje 49, écartée par le Département. Photo CO - Laurent COMBET.

multiples démarches de concertation préalables à l'appel à projets, le Conseil départemental est resté sourd à nos demandes, ignorant nos écrits, nous laissant orphelins de toutes réponses, explique Yves Spiesser. Nous avons décidé de réagir en s'opposant à la décision inique de Christian Gillet. »

Le cabinet d'avocat angevin Antarius, a pour mission de saisir le Tribunal administratif de Nantes. Pour l'association, le dispositif retenu « ne semble pas conforme au Code de l'action sociale et des familles », dans le cadre spécifique du redéploiement

de l'offre existante voulu par le Département. Au-delà de cet aspect juridique, l'association a relevé des contradictions dans la posture du Conseil départemental.

« Sur l'une des raisons principales du rejet d'Arpeje 49 ; sur l'aspect économique-financier de la démarche suite au rapport de la Cour régionale des comptes ; sur l'aspect de la qualité de l'accueil réalisé par nos associations, contesté par le Conseil départemental. Nos associations ne seraient « pas bonnes » à recevoir des jeunes de l'ASE du

département, mais bonnes pour ceux en provenance de tous les autres départements ! Paradoxe insupportable, renforcé par l'aspect de proximité souhaité par la collectivité départementale en matière de rapprochement des jeunes avec leur famille, afin de réduire les coûts de transport. »

Yves Spiesser évoque « une démarche dogmatique et obscurantiste » du Conseil départemental, contraignant l'association « à emprunter les chemins de la justice, pour espérer le retour vers un dialogue constructif et efficient à tous points de vue ».

## ► Culture. Le financement d'Angers Nantes Opéra épinglé

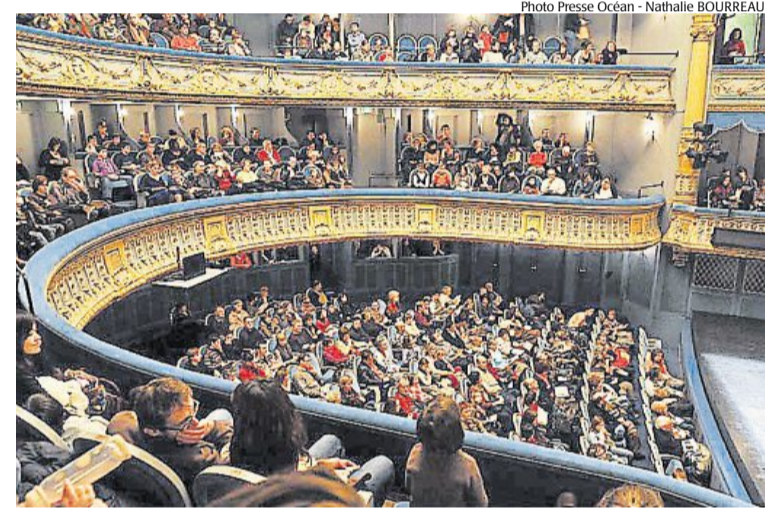
Les experts de la Chambre régionale des comptes (CRC) viennent de rendre leur copie sur la gestion d'Angers Nantes Opéra. Ils relèvent, que « malgré les précédentes recommandations, les faiblesses structurelles concernant les modalités de gouvernance et la répartition des financements n'ont pas été corrigées. Les équilibres politiques ayant évolué, tout comme la contrainte pesant sur les financements publics, Angers Nantes Opéra se trouve dans une situation de fragilité préjudiciable pour l'avenir ». Le syndicat mixte Angers-Nantes-Opéra, qui reçoit annuellement 12 M € d'aides publiques, associe la ville d'Angers (23 % du financement), Nantes Métropole (77 %) et l'Orchestre national des Pays-de-la-Loire (ONPL) (contribution estimée à 1,5 M €). « La gestion comptable et administrative de l'opéra s'est améliorée et stabilisée. La situation financière de l'opéra est saine. Les dépenses de gestion ont été maîtrisées notamment la masse salariale », note le rapporteur qui souligne toutefois « Le maigre niveau des ressources propres, de l'ordre de 10 %, qui traduit la faible rentabilité

des coproductions et l'insuffisante implication de l'opéra en matière de mécénat ». La CRC recommande « la clarification de la répartition des financements et les modalités de gouvernance pour favoriser la cohérence du pilotage » ainsi que la clarification de l'usage du théâtre Graslin.

### Nouveau projet

Dans sa réponse Alain Fouquet, évoque la nomination du nouveau directeur Alain Surrans qui « s'attachera à donner une meilleure lisibilité budgétaire ». « Je veillerai à ce que l'étude sur le rapprochement d'Angers Nantes Opéra et l'Opéra de Rennes soit effectivement engagée », indique Alain Fouquet, « Les résultats, rendus pour l'automne, devraient permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives et d'envisager la construction à terme d'un nouveau projet autour de la création d'un Opéra National du Grand Ouest qui dans le cadre d'un nouveau modèle économique, aurait vocation à obtenir une labellisation au titre d'Opéra National ».

Eric CABANAS



La Chambre régionale des comptes souhaite une clarification de l'usage du théâtre Graslin.

## PUBLICITÉ

# PROTÉGER L'ENFANT EN DANGER

## UNE MISSION ESSENTIELLE DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Quand le cadre parental se fragilise, quand un enfant est en danger ou risque de l'être, le Département prend le relais sur décision judiciaire. 4 000 enfants et jeunes de 0 à 21 ans sont ainsi suivis par la collectivité dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance. Elle y consacre chaque année 103 millions d'euros.

L'accueil des enfants confiés en Maine-et-Loire s'organise de trois façons :

- en familles d'accueil, avec 600 assistants familiaux,
- au Centre départemental de l'enfance et de la famille (« Village Saint-Exupéry »),
- au sein de Maisons d'enfants à caractère social (MECS), gérées pour le compte du Conseil départemental, par des associations autorisées et habilitées.

Certains enfants bénéficient par ailleurs d'un suivi dans leurs familles, assuré par le service de l'Aide sociale à l'enfance du Département.

### L'ACCUEIL DES ENFANTS : UN DISPOSITIF À RÉINVENTER

Dans le cadre du schéma Enfance-Famille-soutien à la parentalité 2016/2020, le Conseil départemental s'est engagé à améliorer l'efficacité de la protection de l'enfance en Maine-et-Loire en raison d'une inadéquation du dispositif au regard des besoins de l'enfant.

- Insuffisance des places d'accueil d'urgence: en avril 2017, 29 enfants restaient encore en attente de placement alors que 25 places étaient disponibles et financées en Maisons d'enfants à caractère social.

- Déséquilibre géographique des places d'accueil : 60 % des enfants confiés vivent en dehors d'Angers alors que l'agglomération angevine concentre 60 % des hébergements. Cette situation a pour conséquence l'éloignement de l'enfant de sa famille. Elle nuit à sa qualité de vie et génère également des frais de transport importants à la charge du Département.

- Fratries éclatées : 7 enfants confiés sur 10 sont frères et sœurs. Pourtant, nombre d'entre eux sont séparés (parfois

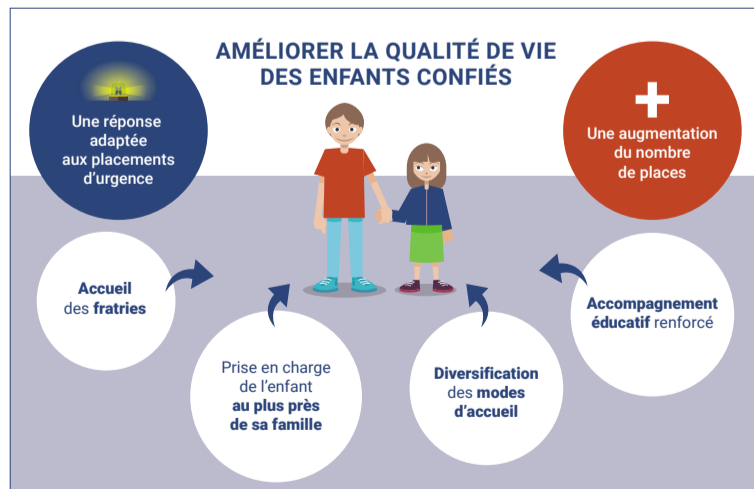
de centaines de kilomètres), faute de solutions d'accueil en établissement.

- Inadéquation de l'offre face aux besoins: les accueils proposés s'adressent essentiellement aux jeunes de 14 à 21 ans alors que les besoins concernent plus souvent les 0 à 14 ans. Par ailleurs, peu d'établissements proposent des accueils adaptés aux enfants porteurs de handicaps ou ayant besoin d'un accompagnement spécifique.

### UNE NOUVELLE OFFRE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS

Afin de pouvoir disposer de solutions qui répondent mieux aux attentes des enfants confiés et à ceux de la collectivité, le Département a souhaité renouveler son offre d'accueil et d'accompagnement éducatif en lançant un appel à projet auprès d'associations spécialisées. Huit d'entre elles travaillent aujourd'hui à la mise en place de cette nouvelle offre: ALADIN, APIJ, SOS Village d'enfants, ASEA, Apprentis d'Auteuil, Les Tourelles, la Mutualité Française Anjou Mayenne et la Sauvegarde Mayenne Sarthe. Leurs propositions innovantes et adaptées vont ainsi permettre de mieux répondre à l'engagement du Département, à sa mission et aux besoins de l'enfant. À l'issue de sa mise en œuvre complète, prévue début 2019 :

- Plus de places seront désormais disponibles. En complément des 107 places d'urgence du Centre départemental de l'enfance et de la famille, leur nombre passera de 636 à 698.
- La répartition territoriale des places d'accueil en Maine-et-Loire va s'équilibrer, notamment dans le Segréen, le Baugeois, le Saumurois et le Choletais.
- Des solutions adaptées à tous les enfants seront proposées, en fonction de leur âge, de leurs pathologies, de leurs fratries, de leurs besoins éducatifs.

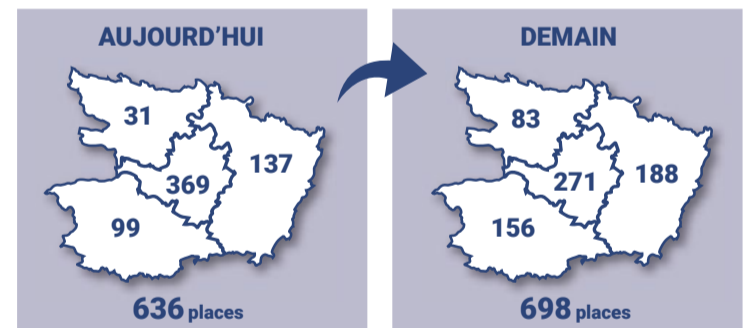


## 4 000 ENFANTS SUIVIS PAR LE DÉPARTEMENT

<b>2 000</b> ENFANTS SUIVIS À DOMICILE (action préventive)	<b>850</b> ENFANTS CONFISÉS À DES FAMILLES D'ACCUEIL	<b>107</b> ENFANTS ACCUEILLIS AU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (Village Saint-Exupéry)	<b>300</b> MINEURS ISOLÉS ACCUEILLIS EN APPARTEMENTS	<b>750</b> ENFANTS ACCUEILLIS EN MAISONS D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL (MECS)
--	---	---	---	---

## RÉPARTITION DES PLACES D'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENTS

(Hors Centre départemental de l'enfance et de la famille)



« Agir de façon concertée afin d'améliorer la prise en compte de l'enfant confié, dans un équilibre territorial restauré ».

## ENFANT EN DANGER COMMENT LE SIGNALER ?

Contactez la Cellule de recueil des informations préoccupantes du Département de Maine-et-Loire (Crip)

Par téléphone  
**02 41 81 45 40**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45

Par courriel  
crip49@maine-et-loire.fr

Par courrier  
Cellule de recueil des informations préoccupantes  
CS 94104 - Angers Cedex 9

Appeler le **119**  
« Allô enfance en danger »  
Numéro national gratuit et anonyme 24h/24



POUR EN SAVOIR + :  
**maine-et-loire.fr**